

# Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

---

En application de l'article L. 225-68 du Code du commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction Financière et de la Direction Juridique de Gaumont SA et en application des recommandations de place (rapport consolidé émis par l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) du 17 décembre 2003 et rapport de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) 2005 du 18 janvier 2006).

## Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

### Composition du Conseil

Le Conseil de Surveillance de Gaumont est présidé par Nicolas Seydoux et comprend huit autres membres : Thierry Dassault, Antoine Gallimard, Marie Seydoux, Michel Seydoux, Bertrand Siguier, Pénélope Tavernier, Marc Tessier et Jean Todt.

Cinq membres sont indépendants. L'appréciation de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance se réfère à la définition qu'en donne le document AFEP-MEDEF : "Un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement".

Trois membres ont des liens familiaux avec le Président du Conseil de Surveillance.

Tous ses membres sont de nationalité française.

Sept membres ont été nommés pour six années par l'Assemblée Générale du 29 avril 2004, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et deux membres ont été nommés pour six années par l'Assemblée Générale du 27 avril 2006, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### Réunions du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit, sur convocation de son Président, chaque fois que nécessaire et au moins tous les trois mois pour examiner le rapport trimestriel présenté par le Directoire.

En 2006, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois, les :

- 27 février : pour la présentation des comptes au 31 décembre 2005 et la revue de la marche des affaires ;
- 27 avril : notamment pour la mise en paiement des jetons de présence ;
- 26 juillet : pour la présentation des comptes au 30 juin 2006 et la revue de la marche des affaires ;
- 13 novembre : pour la présentation des comptes prévisionnels révisés 2006, du budget 2007 et la revue de la marche des affaires.

Trois membres du Conseil étaient présents à la totalité de ces réunions. Un membre assistait à trois réunions, dont deux par télécommunication. Deux membres étaient présents à trois de ces réunions. Trois membres étaient présents à deux de ces réunions.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués et ont assisté à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués et assistent aux réunions du Conseil de Surveillance qui examine les comptes semestriels, prévisionnels et annuels.

# Rapport du Président du Conseil de Surveillance

## sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

---

### Fonctionnement du Conseil

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son accord. A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Les membres du Conseil reçoivent les informations appropriées et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation des délibérations, conformément aux lois et règlements.

D'une manière habituelle, les procès verbaux des réunions du Conseil sont établis à l'issue de chaque réunion. Après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la réunion précédente, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président organise et dirige les débats. Il veille à ce que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour soit examinée par le Conseil.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-82 du Code de commerce, les membres ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.

### Actions de la Société détenues par les membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance de Gaumont doivent détenir statutairement chacun au moins dix actions de la Société. A ce jour, les membres du Conseil détiennent directement et collectivement 538 actions de la Société, soit 0,01% du capital.

### Rémunération des membres du Conseil

En dehors des jetons de présence, seuls le Président et la Vice-Présidente du Conseil perçoivent une rémunération.

#### Jetons de présence

L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 a fixé à € 140 000 le montant global des jetons de présence à répartir de façon égalitaire entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2005 et à la somme de € 180 000 pour l'exercice 2006 et les exercices suivants jusqu'à décision contraire.

#### Rémunération du Président et de la Vice-Présidente

Le 18 novembre 2004, le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, a alloué :

- à son Président, sans que ce dernier ait pris part au vote, une rémunération comportant une partie fixe et une partie variable définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant.
- à sa Vice-Présidente, sans que cette dernière ait pris part au vote, une rémunération fixe.

Aucune modification n'a été apportée à ces modalités depuis cette date.

#### Règles de déontologie du Conseil

Dans sa séance du 27 avril 2006, le Conseil de Surveillance a décidé de se conformer à la recommandation n° 2002-01 de l'Autorité des Marchés Financiers. Les membres du Conseil de Surveillance sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société et s'interdisent d'intervenir, à titre personnel, sur les titres de Gaumont pendant les périodes suivantes :

- pour chaque trimestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du trimestre et le jour de la publication du chiffre d'affaires consolidé de la Société devant intervenir au cours du trimestre considéré ;
- pour chaque semestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du semestre et le jour de la publication des comptes consolidés annuels ou semestriels de la Société devant intervenir au cours du semestre considéré ;
- pendant la période comprise entre la date à laquelle Gaumont a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

# Rapport du Président du Conseil de Surveillance

## sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

---

### Comités au sein du Conseil

Soucieux d'améliorer la gouvernance d'entreprise de Gaumont, le Conseil de Surveillance a décidé de constituer en son sein un Comité d'Audit et un Comité des Rémunérations.

#### Comité d'Audit

##### Composition

Ce Comité est composé d'Antoine Gallimard, Président, assisté de Bertrand Siguier et Pénélope Tavernier.

##### Mission

Le Comité d'Audit a pour mission de s'assurer que la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes effectuent leurs travaux relatifs aux comptes en toute indépendance, et que ces comptes reflètent fidèlement l'activité de la période, le patrimoine et la situation financière et comptable de la Société.

##### Activité

En 2006, le Comité d'Audit s'est réuni les :

- 22 février : pour examiner les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 ;
- 24 juillet : pour examiner les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2006.

Une réunion du Comité d'Audit s'est tenue le 20 février 2007 pour l'examen des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2006.

Le Comité d'Audit n'a pas formulé d'observation et a rendu compte de ses missions au Conseil de Surveillance.

Tous les membres étaient présents à ces réunions ainsi que le Directeur Général en charge des Finances, la Directrice Financière, le Contrôleur de gestion Groupe et les Commissaires aux Comptes.

### Comité des Rémunérations

##### Composition

Ce Comité est composé de Nicolas Seydoux, Président, assisté d'Antoine Gallimard et Bertrand Siguier.

##### Mission

Le Comité des Rémunérations est chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Directoire et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions.

### Organisation du contrôle interne au sein du Groupe Gaumont

#### Objectifs des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne visent notamment à :

- conforter le Groupe dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et opérationnels ;
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières ;
- protéger les actifs, le capital humain et les marques du Groupe ;
- être en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société ou donner la certitude que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sont totalement éliminés.

# Rapport du Président du Conseil de Surveillance

## sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

---

### Périmètre du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont définies par Gaumont SA pour le Groupe.

La gestion de la quasi-totalité des filiales françaises du Groupe est centralisée au siège social, celles-ci appliquent de ce fait les règles et procédures de la Société mère.

Les procédures relatives aux sociétés EuroPalaces, Gaumont Columbia TriStar Films et aux filiales étrangères ont été exclues du champ d'investigation. Néanmoins, les flux en provenance de Gaumont Columbia TriStar Films intégrés dans les comptes de Gaumont sont analysés dans le processus "Distribution des films".

### Organisation générale du contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation générale décrite ci-dessous.

Le Directoire, les membres du Conseil de Surveillance, les directions opérationnelles et fonctionnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

### Les acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

#### Formes et modalités du gouvernement d'entreprise

Depuis le 27 juillet 2004, Gaumont est de forme anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance ; une forme juridique qui permet de dissocier efficacement les fonctions de direction et de gestion de celles de contrôle.

Cette formule s'inscrit dans le droit fil des principes de gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont aujourd'hui traduits dans la législation française.

### Le Directoire

Renouvelé par le Conseil de Surveillance du 27 avril 2006 pour une durée de deux ans, le Directoire est composé de trois membres :

- Sidonie Dumas, Présidente, à laquelle sont rattachés la Production, les Relations Publiques, les Archives et le Musée ;
- Franck Chorot, Directeur Général, auquel sont rattachés les services opérationnels : Distribution, Marketing, Vidéo et Ventes ;
- Christophe Riandee, Directeur Général, auquel sont rattachés les services fonctionnels : Relations Humaines, Juridique, Informatique, Finances et Services généraux.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2007, il est composé de deux membres, Franck Chorot ayant demandé à être libéré de ses fonctions au sein du Directoire à compter du 31 janvier 2007, pour pouvoir se consacrer exclusivement à la production de films au sein de Gaumont. A cette date, les services qui dépendaient de ce dernier ont été rattachés directement au Directoire.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire se réunit fréquemment et aussi souvent que l'exige la conduite des affaires. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

En 2006, il s'est réuni onze fois, dont notamment les :

- 17 février : pour l'examen et l'arrêté des comptes au 31 décembre 2005 ;
- 24 avril : pour l'approbation des comptes sociaux prévisionnels 2006 ;
- 21 juillet : pour l'examen et l'arrêté des comptes au 30 juin 2006 ;
- 6 novembre : pour l'approbation des comptes sociaux prévisionnels révisés 2006 et la présentation du budget 2007.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre.

Le Directoire rencontre régulièrement le Président du Conseil de Surveillance afin de le tenir informé de l'évolution des dossiers majeurs et de la stratégie mise en place.

En application de l'article 10 des statuts, le Directoire prend ses décisions à l'unanimité de ses membres, sur toutes les questions pour lesquelles l'unanimité aura été exigée par le Conseil de Surveillance, le vote par représentation étant en ce cas admis.

# Rapport du Président du Conseil de Surveillance

## sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

---

Toutes les autres décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage, la voix de la Présidente est prépondérante. Toutefois, si le Directoire ne comprend que deux membres, ces décisions sont également prises à l'unanimité des membres.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Néanmoins, aux termes de l'article 11 des statuts, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les opérations suivantes doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- tout emprunt d'un montant supérieur à € 10 millions ;
- tout investissement dans la production de films, d'un montant supérieur à € 10 millions par opération ;
- tout autre investissement que ceux sus-indiqués, notamment toute acquisition d'un bien ou droit immobilier d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute prise de participations (accroissement d'intérêt compris) d'un montant excédant € 1 million dans toute société ou groupement constitué ou à constituer, ou quel que soit son montant si cette prise de participation porte sur une société ou un groupement dans lequel la Société aurait une responsabilité illimitée et/ou solidaire ;
- les cessions de droits corporels sur les films, d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions à un membre du Directoire ;
- toute mise en œuvre d'une augmentation ou réduction de capital, conformément aux dispositions de l'article 7, alinéa 2 des statuts.

Le 18 novembre 2004, le Conseil de Surveillance a alloué aux membres du Directoire une rémunération qui comporte une partie fixe (salaire et avantages en nature) et une partie variable (définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels). La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant.

Aucune modification n'a été apportée à ces modalités depuis cette date.

Le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des Rémunérations, décide des attributions d'options de souscription d'actions concernant les membres du Directoire.

### Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation, dans le strict respect des dispositions prévues par les statuts telles que rappelées précédemment.

### Les acteurs du contrôle

Au-delà du gouvernement d'entreprise, le Groupe a investi de pouvoirs de contrôle les directions opérationnelles et fonctionnelles.

### Le Comité de Direction

Le Comité de Direction réunit chaque semaine les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe :

Pierre Bagnères	Directeur Juridique et des Relations Humaines
Anne Bernstein	Directrice des Ventes Télévision
Eric Brune	Directeur Général de Gaumont Columbia TriStar Films
François Clerc	Directeur Marketing des films Gaumont
Annie Doornbos	Directrice Informatique
André Labbouz	Directeur Technique
Nadine Lambert	Directrice Financière
Martine Offroy	Directrice de la Communication, du Musée et des Archives
Nicolas Rogister de Lamothe	Directeur de Gaumont Vidéo
Gérard Schoumaker	Directeur du Service des Redevances

Ariane Toscan du Plantier	Directrice de la Publicité
Loïc Trocme	Directeur des Ventes
Gilles Venhard	Directeur de l'Administration du Catalogue

en présence des membres du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance.

### Les Comités fonctionnels et opérationnels

Les principales directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe animent des réunions périodiques qui ont pour vocation d'examiner des points spécifiques.

# Rapport du Président du Conseil de Surveillance

## sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

---

### L'Audit Interne

La fonction d'Audit Interne a été créée en 2003. L'Audit Interne est sous la responsabilité de la Directrice Financière et participe à l'établissement du présent rapport.

Il a pour missions :

- de surveiller le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe ;
- d'évaluer la qualité du contrôle interne à chacun des niveaux de l'organisation ;
- d'améliorer la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne en vigueur par la mise en place de plans d'actions correctifs.

En 2003, l'Audit Interne a utilisé les services de consultants externes professionnels de l'assistance à l'audit interne afin de donner l'orientation nécessaire au projet, fixer les objectifs, les méthodes de travail en fonction des règles et coutumes en la matière.

Après avoir consacré exclusivement ses travaux en 2004 et 2005 à l'élaboration d'une documentation structurée assise sur les principes et composants du référentiel américain COSO (Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission), l'Audit Interne a, au cours de l'exercice 2006, procédé à des tests d'évaluation des dispositifs de contrôle au sein des différents processus notamment de celui de la "Gestion du personnel et Paye".

Cette évaluation a démontré que les procédures liées au cycle gestion du personnel et à l'établissement de la paye et les contrôles y afférents étaient complètement maîtrisés. Un dossier d'évaluation a été constitué. Il a été soumis aux Commissaires aux Comptes et servira de cadre aux évaluations futures dont la fréquence reste à déterminer.

### Le Contrôle des productions

Cette structure, rattachée à la Présidente du Directoire, a un rôle central dans la maîtrise des risques liés à l'activité de production cinématographique.

Au nombre de quatre, les contrôleurs de production assurent le suivi des coûts des productions en cours selon un plan comptable spécifique aux comptabilités de production. Ils analysent les écarts entre le budget, l'engagé et le réel. Ils suivent également les dépenses des projets en développement.

Chaque mois, ils transmettent une balance à la Direction Financière afin de permettre l'enregistrement de ces coûts dans la comptabilité générale.

### Le Financement des productions

Cette structure directement rattachée au Directoire a pour mission de recenser les différents mécanismes de financement concernant les aides à l'écriture, à la création, à la production d'œuvres cinématographiques et d'en assurer les démarches administratives. Dans le cadre de coproductions internationales, elle veille à l'obtention des aides dans les différents pays concernés et au respect des traités internationaux.

### L'Administration des ventes

Gaumont a développé une application dédiée à la gestion des droits cinématographiques. Ce système est interfacé avec le logiciel de comptabilité et permet notamment de suivre les droits cédés et les droits disponibles à la vente. Par ailleurs, il facilite le contrôle du respect des obligations contractuelles des clients pour les rendus de comptes et les compléments éventuels de recettes. Lors de chaque arrêté, les informations issues de cette application sont rapprochées de la comptabilité.

### La Direction des Redevances

La Direction des Redevances est responsable des rendus de compte aux ayants droit. Elle donne son avis sur la rédaction des contrats et peut être amenée à signaler les problèmes d'application rencontrés. Elle s'assure de la correcte application des contrats et de l'exhaustivité des bases de calcul. Elle dispose d'une application développée en interne et interfacée avec le logiciel de comptabilité qui permet de récupérer les flux de recettes et de frais et d'éditer la majorité des décomptes aux ayants droit à partir d'une base informatique.

### La Distribution des films

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, la distribution des films Gaumont en France est assurée par le GIE Gaumont Columbia Tristar Film France.

Chaque mois, les flux financiers en provenance du GIE correspondant aux frais de distribution et aux recettes des films en salles sont contrôlés par la Direction Financière puis intégrés dans le logiciel de comptabilité.

Au début de l'année 2006, une mise à jour des procédures a été effectuée suite au changement du système d'information comptable du GIE.

# Rapport du Président du Conseil de Surveillance

## sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

---

D'un commun accord entre Gaumont et Columbia, le GIE cessera d'exister à la fin du premier semestre 2007. Une branche distribution des films en salles sera créée au sein de Gaumont à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007. De nouvelles procédures seront alors mises en place.

### La Gestion des Achats

Chaque facture porte la ou les signatures des personnes habilitées à engager la Société, ainsi que celles des personnes chargées de superviser l'exécution de la prestation ou la livraison du bien commandé.

Une facture non validée par signature ne peut pas être présentée au règlement.

La validation des paiements est ensuite effectuée par la Directrice Financière et le Directeur Général en charge des Finances dans un délai moyen de 60 jours fin de mois.

### L'Informatique

Le service informatique de Gaumont gère à la fois des applications spécifiques développées en interne et des logiciels du marché.

Concernant les procédures relatives à la sécurité informatique, Gaumont a investi, en 2006, dans de nouveaux outils qui permettent, dans des conditions considérées comme optimales :

- l'amélioration de la sauvegarde quotidienne des données dans un environnement externe sécurisé ;
- l'exploitation des applications dans une salle sécurisée ;
- la protection du réseau de la Société par un système de pare-feu et d'anti-virus.

Les systèmes d'informations comptables et financières sont placés sous l'autorité de deux administrateurs (l'un technique, rattaché à la Direction Informatique et l'autre, fonctionnel, rattaché à la Direction Financière), qui veillent à leur correcte utilisation et suivent leur évolution en relation étroite avec leur éditeur. Ce binôme technico-fonctionnel est en charge du contrôle quotidien des flux interfacés entre les différents systèmes d'informations.

### La Vidéo

L'édition des œuvres cinématographiques sous forme de supports vidéo est assurée par Gaumont Vidéo, filiale de Gaumont créée en 2003.

Chaque mois les flux financiers en provenance du distributeur GCHV sont intégrés dans la comptabilité des sociétés Gaumont Vidéo et Gaumont.

Des contrôles sur l'exhaustivité de ces flux (chiffre d'affaires) et sur la réciprocité des opérations dans les

comptes des sociétés (commissions et redevances contractuelles) sont effectués.

### La Trésorerie

Le Trésorier Groupe, directement rattaché à la Directrice Financière, est chargé de veiller à ce que la Société dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins :

- par des situations de trésorerie journalières et des prévisions ;
- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie à 24 mois.

Gaumont utilise un progiciel de gestion de trésorerie qui assure les fonctions suivantes :

- gestion quotidienne des comptes en date de valeur ;
- suivi des transactions financières ;
- rapprochement bancaire.

Les rapprochements bancaires permettent de contrôler et valider les sorties effectuées par la Société.

Le risque de fraude interne est réduite grâce à une double signature de tous les moyens de paiement de la Société et des filiales françaises, avec une mise à jour des pouvoirs à chaque départ de signataire.

La Société ayant opté pour une gestion "en bon père de famille", la trésorerie excédentaire fait l'objet de placements privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital (SICAV monétaires).

Les activités de financements à court et long terme sont effectuées au siège, et font l'objet d'accord préalable du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises ont un impact direct essentiellement sur les opérations de Gaumont. Le rôle de la Trésorerie est de limiter cet impact, au mieux des anticipations du marché.

### La Direction Juridique

La Direction Juridique est en charge de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats. Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation.

Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la Direction Juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

# Rapport du Président du Conseil de Surveillance

## sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

---

### Direction des relations humaines

Le Directeur des relations humaines du Groupe participe au Comité de Direction et assure la coordination de la politique sociale du Groupe et sa déclinaison auprès des filiales françaises en relation avec les différentes instances représentatives du personnel.

La Direction des relations humaines assure l'encadrement du processus de recrutement et de formation, la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés.

Elle gère, enfin, les relations avec les partenaires sociaux, le respect du Code du Travail et des règles en matière d'hygiène et de sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre du règlement intérieur, l'administration du personnel et assure le suivi des évolutions réglementaires.

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne, de manière à assurer une plus grande fiabilité dans la transmission d'informations.

### Les référentiels internes

#### Charte d'éthique

Le Règlement intérieur de Gaumont édicte des règles d'éthique professionnelle. Les salariés de Gaumont sont tenus de respecter ces règles et doivent confirmer chaque année par écrit leur engagement. Celles-ci précisent notamment que les opérations sur les actions sont interdites aux salariés détenteurs d'informations privilégiées entre la date de clôture et la date de publication des comptes annuels et semestriels, et du chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que dans le mois précédant toute publication d'information privilégiée. La communication de telles informations à des tiers est également interdite. Il est par ailleurs interdit de rechercher des avantages personnels quelconques sans justification professionnelle, de toute personne ou société en relations d'affaires avec Gaumont ou cherchant à le devenir, ou de concurrents de Gaumont. Des cadeaux ou avantages peuvent être donnés, aux frais de la Société uniquement, s'ils sont de valeur modeste et conformes aux règles généralement acceptées dans la conduite des affaires en France.

### Délégation

La Société et son management attachent une importance clé aux principes de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. La structure organisationnelle de la Société repose sur une définition de niveaux d'autorité et de responsabilité, et elle s'appuie sur un système de délégation et d'autorisation des transactions qui est en adéquation avec l'activité du Groupe.

### Procédures

Les procédures comptables et financières et les procédures générales détaillées par principaux métiers applicables pour chacune des natures d'opérations réalisées sont diffusées aux différents responsables et à leurs équipes.

Elles sont aussi centralisées à l'Audit Interne.

### Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Des procédures de contrôle interne concernant spécifiquement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable ont pour objectifs de définir et de mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens et la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la Société.

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction Financière, dont dépendent la comptabilité générale, le contrôle de gestion Groupe, la trésorerie et l'audit interne.



# Rapport du Président du Conseil de Surveillance

## sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

---

### Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion du Groupe est l'organe de coordination du contrôle de gestion. Il est organisé en fonction des divisions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe et s'appuie sur des contrôleurs de gestion répartis au sein des services et/ou filiales :

- un rattaché à la Direction Financière qui suit l'ensemble des divisions fonctionnelles et l'activité film au niveau du Groupe ;
- un rattaché à la Direction des Ventes Internationales et Audiovisuelles ;
- un rattaché à Gaumont Vidéo, qui suit également l'activité distribution des films en France.

La comptabilité analytique des sociétés du Groupe est organisée par production. Cette structure permet, d'une part, le respect des règles comptables d'amortissement des films, et d'autre part, le calcul des redevances revenant aux ayants droit. Elle autorise enfin un suivi détaillé de la marge directe par production.

### Contrôle budgétaire trimestriel et tableaux de bord

Une clôture est réalisée à chaque fin de trimestre, ainsi qu'une consolidation au niveau du Groupe.

Le reporting trimestriel détaillé permet, au niveau de chaque entité opérationnelle et fonctionnelle, d'identifier et d'analyser les écarts entre le budget et le réel.

Trimestriellement, le Contrôleur de gestion Groupe rend compte au Directoire de l'analyse des tableaux de bord consolidés.

### Plan annuel

L'organisation de la planification est assurée par la Direction Financière qui en définit les principes et le calendrier.

Chaque année au mois d'octobre, chacun des responsables opérationnels et fonctionnels présente au Directoire sa stratégie, ses objectifs et le budget détaillé nécessaire à leurs réalisations pour l'année à venir qu'il a élaboré avec son contrôleur de gestion. Le contrôleur de gestion du Groupe réalise une présentation consolidée de l'ensemble. Lors de cette étape, des ajustements peuvent être apportés. Après approbation par le Directoire, une synthèse est présentée au Conseil de Surveillance au mois de novembre. Les budgets approuvés servent de référence aux engagements de dépenses pour l'exercice à venir.

Pour les investissements opérationnels, le Groupe fixe chaque année une enveloppe pour l'année à venir et s'assure que les dépenses n'excèdent pas le montant prédéterminé.

### Actualisation

Au fur et à mesure des sorties des films en salles et sur la base des prévisions actualisées de l'activité, le contrôle de gestion organise une "prévision actualisée". Ce processus permet de prévenir le management de l'impact éventuel d'un mouvement de l'activité. Ce système de projection permet d'anticiper le résultat du Groupe.

Un processus de réactualisation de l'ensemble des budgets est effectué une fois par an, au mois de novembre, sur la base des comptes du troisième trimestre.

### Clôture des comptes sociaux

Les comptes sociaux font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi par la Direction Financière, à chaque clôture, détaillant les tâches réparties entre chaque unité fonctionnelle ainsi que les délais pour les effectuer.

Un progiciel comptable utilisé dans nombre de sociétés cotées, fiable et pérenne traite la comptabilité analytique, générale et auxiliaire de manière centralisée. La comptabilité budgétaire est externe au progiciel.

Les services comptables consignent et comptabilisent l'exhaustivité des mouvements et pièces comptables par l'utilisation de systèmes d'informations financières, placés sous l'autorité d'administrateurs systèmes.

Les produits à recevoir et les charges à payer sont évalués conformément aux règles retenues par la Société.

Les amortissements des films sont calculés sur la base des recettes actuelles et futures. Les prévisions de recettes font l'objet d'une revue par la Direction Financière à chaque arrêté de comptes.

Des dossiers de clôture sont établis par la Directrice Financière dans lesquels l'ensemble des postes du bilan et certains comptes de résultat donne lieu à une analyse dynamique. Les évolutions constatées par rapport à l'exercice précédent font l'objet de commentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur l'activité de Gaumont.

# Rapport du Président du Conseil de Surveillance

## sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

---

### Consolidation et rapports financiers

Depuis 2005, les comptes consolidés du Groupe sont élaborés selon les normes internationales (IFRS).

Ils font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi à chaque clôture par la Direction Financière.

La consolidation des comptes est réalisée à l'aide d'un logiciel de consolidation qui constitue un outil structurant mettant en œuvre des principes et règles comptables régulièrement maintenus à jour. Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptes des filiales. Une grande partie des contrôles sont réalisés à travers le système de consolidation dans lequel ont été paramétrés de nombreux points de vérification, dont certains sont bloquants.

La production des états financiers consolidés est assurée par la Directrice Financière pour l'ensemble du périmètre du Groupe. Elle s'assure de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Les données issues de la consolidation comptable font l'objet d'un rapprochement systématique avec les mêmes données issues du processus de reporting de gestion.

Le Groupe communique trimestriellement sur le chiffre d'affaires consolidé.

Les comptes consolidés du Groupe sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales. Ils sont arrêtés par le Directoire, puis approuvés par le Conseil de Surveillance qui s'appuie sur les observations du Comité d'Audit.

Chaque année le Groupe émet également une documentation financière.

### Procédures de recensement et suivi des engagements hors bilan

Au moment des arrêtés comptables semestriels et annuels, les informations nécessaires à l'établissement des engagements hors bilan consolidés sont collectés par la Direction Financière auprès de l'ensemble des services de la Société et des filiales du Groupe.

Les engagements hors-bilan sont validés in fine par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leur opinion d'audit sur les états financiers.

### Procédures de suivi des actifs opérationnels

Les actifs du Groupe sont suivis comptablement par des logiciels. Lors de chaque arrêté, les informations issues de ces logiciels sont rapprochées de la comptabilité.

Régulièrement, des inventaires physiques et des revues d'actifs sont effectués pour s'assurer de la réalité et de la juste valorisation des actifs opérationnels.

### Procédures de valorisation des filiales et participations

Les principales acquisitions réalisées par le Groupe font l'objet d'un calcul annuel d'impairment test, visant à s'assurer de l'adéquation de la valeur financière des sociétés avec leurs valeurs opérationnelles.

La valeur opérationnelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, la valeur d'usage étant déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes détaillés dans les états financiers du Groupe.

# Rapport du Président du Conseil de Surveillance

## sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

---

### Communication Financière

Outre la Présidente du Directoire et le Directeur Général, la Directrice Financière est seule habilitée à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

Sous le contrôle du Directeur Général en charge des Finances, la Directrice Financière du Groupe rédige en collaboration avec le Contrôleur de gestion Groupe et la Direction Juridique les documents suivants :

- communiqués de presse financiers,
- rapport de gestion semestriel,
- document de référence,
- présentation pour l'Assemblée Générale.

L'ensemble des documents est validé par le Directoire avant d'être revu et approuvé par le Conseil de Surveillance.

La Présidente du Directoire remplit son obligation en matière de diffusion de l'information auprès des investisseurs, du public, et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des Marchés Financiers).

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

### Relations avec les Commissaires aux Comptes

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes sociaux de Gaumont SA et de ses principales filiales et les comptes consolidés du Groupe. Ils procèdent également à l'examen des résultats consolidés de la Société et à la vérification des données dans le rapport semestriel.

Les Commissaires aux Comptes sont régulièrement consultés sur les traitements comptables et en valident les grandes options.

Ils participent aux réunions du Comité d'Audit et se tiennent informés des missions réalisées par l'Audit Interne.

### Plan d'amélioration continu : vers un renforcement du contrôle interne ...

En vue de compléter et renforcer les dispositifs de contrôle interne en place, des missions d'évaluation des processus ont été réalisées pour la première fois cette année.

En 2007, de nouvelles sessions de tests seront organisées. En fonction des résultats obtenus, ces sessions conduiront éventuellement à des travaux ultérieurs visant à améliorer certains processus.

La Direction Générale a d'ores et déjà engagé plusieurs projets d'évolutions, au sein de sa structure principale, qui concourent à fiabiliser l'information financière et comptable. Pour mener à bien ces projets, le comité de pilotage dispose du soutien d'une société d'ingénierie, partenaire de l'éditeur du progiciel comptable et financier.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus, des normes et des systèmes d'informations demeure l'un des objectifs prioritaires, et répond à une triple préoccupation à la fois d'efficacité, de maîtrise et de contrôle des opérations.

Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2007  
Nicolas Seydoux  
Président du Conseil de Surveillance